Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/04/2025 à 14h43
Réference de l'AR : 054-200043693-20250326-2025_021-DE
Affiché le 08/04/2025 ; Certifié exécutoire le 08/04/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 25-02-12

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU 26 MARS 2025

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	28	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	5	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	37	(a+b+c)

Objet

Avenant n°1 convention de mandat du 23/10/2023 – EP- T2L-LONGUYON Quartier MAZELLE

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MOSCATO P (BAZAILLES)-PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- LAHURE E- SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)—BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) –PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX- M FAIETA (PIERREPONT)-A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST supplet) -ROESER D (TELLANCOURT)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)-DALLA RIVA P (VILLETTE)-

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: CLAUDET E (Allondrelle la Malmaison)- D NEVEU (Charency)- ROUYER G (COLMEY) – J POIGNON (Fresnois la Montagne)- P MAZET (Viviers sur Chiers)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX) à J MOINEAUX (PIERREPONT) – JL WOJCIK (lONGUYON) à j SAILLET (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON) à AM TROMBINI (LONGUYON)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) à D ROESER (TELLANCOURT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 01/04/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 20 mars 2025
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Conformément à l'article 2.1 de la convention de mandat du 23 octobre 2023 relative à l'aménagement Rue Mazelle et Rue de l'Eglise, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un avenant pour modifier le montant de l'opération.

ARTICLE PREMIER : Comme indiqué dans l'article 2 « L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et son contenu détaillé sont définis par l'annexe 2 à la présente convention »

L'annexe 2 est modifiée comme suit :

Dépenses	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC	55 997.50€	20%	67 197€

ARTICLE 2 :Les autres articles de la convention de mandat demeurent inchangés.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE D d'autoriser le Président et la Commune de Longuyon de signer cet avenant

Le Président

Fait à LONGUYON le 01/04/2025

Jean-Pierre JACQUE